

MAIRIE DE MONPAZIER

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 29 mai 2013 - 20H30

Présents : Mmes : Alglave, Gardel, Maison, Talou.

MM Duppi, Bresson, Sartrand, Biard, Gipoulou, Lorblancher, Morisse.

Absents excusés : M Pouzet (donne procuration à Mme Alglave), M Cheval.

Secrétaire de séance : M. Bresson.

Lecture du compte rendu du 22 avril 2013 par Madame Gardel, soumis à approbation du Conseil :
Accord à l'unanimité

DELIBERATIONS

D01 > CIAP // AVENANT N°1 AUX TRAVAUX D'ARCHITECTURE

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'architecture du futur CIAP, plusieurs modifications doivent être apportées concernant les entreprises suivantes :

- Entreprise Bouscaillou (gros-œuvre) : plus-value de 2 240,55 € HT
- Entreprise FC Distribution (menuiseries intérieures) : moins-value de 2 119,07 € HT
- Entreprise Lacoste (serrurerie/ferronnerie) : moins-value de 3 097,00 € HT
- Entreprise Chantal (plomberie) : moins-value de 3 064,44 € HT

Monsieur le Maire propose de conclure un avenant n°1 au marché.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

D02 > CIAP // MARCHÉ DE TRAVAUX D'ARCHITECTURE : ANNULATION DU LOT CARRELAGE

Par délibération du 22 février 2013, le marché de travaux d'architecture prévoyait initialement un lot carrelage/faïence, attribué à l'entreprise Bouthier d'Agonac pour 3 900 € HT. Etant donné le soin que l'entreprise Bouscaillou (gros-œuvre) a porté au creusement des tranchées pour les évacuations des sanitaires dans le sol du bâtiment 2, le carrelage actuel a pu être conservé.

La moins-value est telle que l'entreprise Bouthier souhaite se désengager du marché, qu'il ne lui est désormais plus du tout rentable d'assumer.

L'architecte ayant modifié ses plans pour que les éléments de faïence (carrelage au mur dans les sanitaires) soient supprimés, monsieur le Maire propose d'annuler le lot attribué à l'entreprise Bouthier.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

D03 > CIAP // CONTRATS DE MAINTENANCE ET FOURNITURES POUR LE FONCTIONNEMENT (INFORMATIQUE, ASCENSEUR, TELEPHONIE INTERNET)

Dans le cadre du fonctionnement du CIAP, monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de choisir plusieurs prestataires en matière de contrats de maintenance de fournitures ou services. Aussi, il propose de retenir :

- pour la Téléphonie/internet : Orange
- pour le matériel informatique et la caisse enregistreuse : AS Informatique avec possibilité d'achat du matériel au bout de 3 ans entre 6 et 8 % du prix initial
- pour l'ascenseur : OTIS, avec une gratuité pendant 6 mois

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

D04 > CIAP // CREATION D'UNE REGIE

Monsieur le Maire propose de créer une régie de recettes auprès de la mairie de Monpazier pour la gestion du Bastideum – Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) au 8, rue Jean Galmot à Monpazier. Celle-ci fonctionnera de manière permanente, du 1^{er} janvier au 31 décembre pour les encaissements des produits suivants :

- droits d'entrée dans l'exposition permanente du CIAP et ventes boutique.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

D05 > CIAP // MODIFICATION DU CONTRAT DU CHARGE DE MISSION

Suite aux nouvelles fonctions de direction et responsabilités de M. QUOST Baptiste dans le Centre d'Interprétation de Monpazier, monsieur le Maire propose de changer son cadre d'emploi en attaché de conservation du patrimoine et sa catégorie en A, à compter du 1^{er} juin 2013.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

D06 > CIAP // DEMANDE DE SUBVENTION CONTRATS D'OBJECTIFS POUR LES TRAVAUX D'ARCHITECTURE

Dans le cadre des Contrats d'Objectifs, monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention a été faite concernant les travaux d'architecture du CIAP, qui s'élèvent à 80 000 € HT. Le Conseil Général a donné son accord pour une subvention à hauteur de 25 % soit 20 000 €. Monsieur le Maire propose d'accepter cette offre.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

D07 > CIAP // ALLONGEMENT DE LA DUREE DU CONTRAT CUI-CAE IMMERSION

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été prise lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, le 22 avril 2013, pour le recrutement d'un contrat CUI-CAE immersion à partir du 1er juin 2013. Le contrat proposé était de 12 mois. De nouveaux contrats peuvent être conclus sur une période de 18 mois. Monsieur le Maire propose d'annuler la délibération du 22 avril 2013 et de signer un contrat CUI-CAE immersion de 18 mois.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

D08 > SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2013.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe les subventions aux associations comme suit :

	votées pour 2013
Association commerçants	600
Comité des fêtes (avance subvention 2013 déjà versée en 2012)	0
ADOREED	80
Amicale des pompiers	300
Amicale laïque Monpazier	300
Amis mémoire déportation	50
Les Amis du croquant	50
Amis Jean Galmot	50
Amis de la Nauze	50
Anciens combattants	50

les Boutarels	150
Bufarot	50
Chorale et musique	250
CLEM	500
Club des aînés de la Bastide	50
Club cyclotourisme	50
les Dames du jeudi	50
FNATH (mutilés du travail)	30
Foyer socio-éducatif Beaumont nouvelle demande projet	90
Gazette Monpaziéroise	50
Judo-club Capdrot	50
Papillons blancs	100
Association les Pinsons (maison de retraite)	100
Radio 4	32
SAKADOS	50
Secours catholique	100
Secours populaire	100
Société hippique	150
Stade Monpaziérois rugby	1000
Tennis club Monpaziérois	200
Union Départementale AF 24	50
Union sportive Monpazier foot	1000
Vélo-club Monpaziérois	400
L'Œil Lucide	100
Maison familiale et rurale Ribérac 50€/ élève	50
Croix Rouge Française	150
SOS vie de chiens	50
Ecole de Monpazier voyage sur amicale laïque	100
Foyer rural socio-éducatif Capdrot	
R.A.S.E.D école primaire Beaumont	
US Monpazier équipe féminine	
Les amis de Minou	200
Tour du Périgord (Vélo-club)	150
Œil lucide demande supplémentaire	200
Orchidées Lolme	100
Réserve	768
Total budgétisé	8 000.00

D09 >CONVENTION ATESAT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'arrêté préfectoral d'éligibilité à l'ATESAT en date du 22 février, la commune peut bénéficier de l'Assistance Technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la Solidarité et de l'Aménagement du Territoire (ATESAT), Cette mission doit faire l'objet d'une convention signée entre l'État et chaque collectivité ayant exprimé son souhait de bénéficier de cette assistance.

La durée de la convention est fixée à un an à compter du 01 Janvier 2013.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

D10 >Objet : ASSAINISSEMENT // CHOIX D'UN BUREAU D'ETUDE POUR TRAITEMENT DES GRAISSES DES METIERS DE BOUCHE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire propose de choisir un bureau d'étude pour une mission sur le traitement des graisses auprès des établissements concernés.

Le bureau d'étude « **Pure Environnement** » a effectué un devis pour cette mission dont le montant de la prestation est de 8 550€ HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

D11 >TERRAIN FACE A L'ECOLE // AVENANT N°1 AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PARKING

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement d'une aire de stationnement face à l'école, plusieurs modifications doivent être apportées par l'entreprise Héraut :

- Travaux en plus-value : 22 645 € HT

- Travaux en moins-value : 18 595 € HT

Le montant des travaux correspondants s'élève à la somme de 4 050,50 € HT.

Monsieur le Maire propose de conclure un avenant n°1 au marché des travaux.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

D12 >TERRAIN FACE A L'ECOLE // CHOIX DES JEUX POUR L'AIRE DE JEUX

La Commission mise en place pour le choix des jeux de l'aire de jeux concernant le projet d'aménagement du terrain face à l'école s'est réunie afin d'étudier les propositions de l'entreprise AGORA Collectivités. Une option a été posée pour les équipements suivants pour un montant total, pose comprise, de 13 259 € HT :

- Parcours d'aventure
- Structure multi-jeux
- 2 jeux à ressort
- Panneau d'information

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

D13 >DEMANDE DE LIGNE DE TRESORERIE DANS L'ATTENTE DE VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Après avoir entendu le rapport de monsieur le Maire, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes d'un montant de 100 000 Euros sur une durée de 8 mois, le Conseil Municipal accepte avec 10 voix pour, et 2 abstentions Mmes Gardel et Maison.

LETTRES ET QUESTIONS DIVERSES

Affaire Christine Pauvert

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordonnance rendue par la cour d'appel de Bordeaux, déboutant Mme Pauvert de sa requête contre le jugement rendu par le Conseil des Prud'hommes de Bergerac.

Pot offert aux sportifs

L'année sportive 2012/2013 a été marquée par des victoires importantes dans diverses disciplines sportives à Monpazier. Aussi, Monsieur le Maire propose d'offrir un vin d'honneur aux sportifs Monpaziérois sur la place des Cornières le vendredi 21 juin 2013 à 19h.

Fin de la séance : 23h30.